

Cap-Santé, le 26 novembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 26 novembre 2025 à 19 h 30, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Jean-Claude Léveillée, préfet suppléant et maire de la Ville de Donnacona.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Tommy Lefebvre
Municipalité de Deschambault-Grondines, Sylvain Ouimet
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Simon Sheehy
Ville de Pont-Rouge, Dany Bisson
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Daniel Cauchon
Municipalité de Saint-Alban, Raymond Morissette
Ville de Saint-Basile, Alexandre Dostie
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Marc Ouellet
Municipalité de Saint-Gilbert, Pierre Rivard
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Cédric Champagne
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain
Municipalité de Saint-Thuribe, Guy Lachance
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière
Annie Roy, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Absence :

Ville de Saint-Marc-des-Carrières, Claire Dussault

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

- 3.1 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 concernant toutes les municipalités
- 3.2 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 – Transport collectif et Loisirs et culture
- 3.3 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 – Gestion des permis
- 3.4 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 – Transport adapté
- 3.5 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 – Gestion animalière

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CRE 251-11-2025 Il est proposé par M. Guy Germain et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

3. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

3.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2026 CONCERNANT TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CRE 252-11-2025 CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 164-07-2025, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 lors de rencontres tenues les 21 et 27 octobre ainsi que le 12 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC ont reçu le projet de prévisions budgétaires 2026 en préparation de la présente séance et qu'ils sont d'accord pour son adoption ce 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que :

Le budget global s'élève à : 11 104 980 \$

Les revenus se répartissent comme suit :

Subventions diverses, affectations et autres revenus :	5 890 618 \$
Participation municipale :	4 417 735 \$

Total : 10 308 353 \$

CONSIDÉRANT que son surplus libre en fin d'exercice 2025 est estimé à 1 549 122 \$;

CONSIDÉRANT qu'une appropriation de 796 626 \$ du surplus libre est nécessaire pour équilibrer le budget 2026;

CONSIDÉRANT que des affectations de sécurité de fonctionnement totalisant un montant de 750 000 \$ sont prévues;

Ce qui porte le surplus libre final estimé à 2 496 \$ au 1^{er} janvier 2026;

Il est proposé par M. Guy Lachance et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les prévisions budgétaires de l'année 2026 concernant toutes les municipalités, telles que déposées et selon le tableau ci-après reproduit :

Titre	Dépenses	Recettes	
		Autres recettes	Quotes-parts
Administration générale	1 610 860,37 \$	760 691,00 \$	652 292,36 \$
Préfecture	383 000,57 \$	41 151,00 \$	232 000,00 \$
Remboursement de la dette	46 300,00 \$	0 \$	46 300,00 \$
Centre d'archives régional de Portneuf	28 904,00 \$	0 \$	28 904,00 \$
Sécurité publique	405 727,06 \$	248 143,00 \$	79 695,00 \$
Cours d'eau et hygiène du milieu	539 701,00 \$	0 \$	259 252,00 \$
Aménagement – Urbanisme	1 096 552,03 \$	636 715,00 \$	525 098,00 \$
Développement économique	1 856 435,31 \$	1 348 148,00 \$	480 534,00 \$
Santé et développement des collectivités	711 710,25 \$	545 000,00 \$	100 157,00 \$
Rénovation domiciliaire	477 923,76 \$	477 924,00 \$	0 \$
Évaluation foncière (sans gestion de permis)	1 861 362,65 \$	115 500,00 \$	1 609 231,00 \$
PADF	444 284,00 \$	444 284,00 \$	0 \$
PADF dépenses en planification	221 334,00 \$	221 334,00 \$	0 \$
Culture et loisirs	351 561,00 \$	201 405,00 \$	150 157,00 \$
Transport collectif et adapté	942 213,00 \$	723 213,00 \$	223 000,00 \$
Projet signature manoir Allsopp	127 111,00 \$	127 111,00 \$	
TOTAL :	11 104 980,00 \$	5 890 618,00 \$	4 386 361,00 \$

QUE le conseil autorise l'appropriation du surplus libre au montant 796 626 \$ afin d'équilibrer le budget 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2026 – TRANSPORT COLLECTIF ET LOISIRS ET CULTURE

CRE 253-11-2025

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités de la MRC de Portneuf sont concernées par les prévisions budgétaires du transport collectif ainsi que des loisirs et de la culture, à l'exception des territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 164-07-2025, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 lors de rencontres tenues les 21 et 27 octobre ainsi que le 12 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2026 en préparation de la présente séance et qu'elles sont d'accord pour son adoption ce 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la quote-part pour le transport collectif s'élève à 90 000 \$, et que celle-ci est calculée selon la richesse foncière uniformisée pour les municipalités utilisatrices du service;

CONSIDÉRANT que la quote-part pour les loisirs et la culture s'élève à 150 157 \$, et que celle-ci est calculée selon la richesse foncière uniformisée pour les municipalités utilisatrices du service;

Il est proposé par M. Sylvain Ouimet et résolu :

QUE les municipalités concernées par les prévisions budgétaires de l'année 2026 pour le transport collectif et les loisirs et la culture adoptent ces dernières, telles que déposées et selon l'information mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2026 – GESTION DES PERMIS

CRE 254-11-2025

CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires de la gestion des permis :

- Cap-Santé;
- Lac-Sergent;
- Rivière-à-Pierre;
- Saint-Alban;
- Saint-Casimir;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;
- Saint-Gilbert;
- Saint-Léonard-de-Portneuf;
- Saint-Marc-des-Carrières;
- Saint-Raymond;
- Saint-Thuribe;
- Saint-Ubalde;
- Territoires non organisés.

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 164-07-2025, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 lors de rencontres tenues les 21 et 27 octobre ainsi que le 12 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2026 en préparation de la présente séance et qu'elles sont d'accord pour son adoption ce 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la facture pour la gestion des permis s'élève à 23 347 \$, et que cette dernière doit être refacturée directement selon la facture reçue de PG Solutions pour les municipalités utilisatrices du service;

Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :

QUE les municipalités utilisatrices du service de gestion des permis adoptent les prévisions budgétaires de l'année 2026, telles que déposées et selon l'information mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2026 – TRANSPORT ADAPTÉ

CRE 255-11-2025 CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires du transport adapté :

- Cap-Santé;
- Deschambault-Grondines;
- Donnacona;
- Neuville;
- Pont-Rouge;
- Portneuf;
- Saint-Alban;
- Saint-Basile;
- Saint-Casimir;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;
- Saint-Gilbert;
- Saint-Marc-des-Carrières;
- Saint-Raymond;
- Saint-Thuribe
- Saint-Ubalde.

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 164-07-2025, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 lors de rencontres tenues les 21 et 27 octobre ainsi que le 12 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que les municipalités utilisatrices du service de transport adapté ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2026 en préparation de la présente séance et qu'elles sont d'accord pour son adoption ce 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la quote-part pour le transport adapté s'élève à 132 741 \$, et que celle-ci est calculée selon le prorata de la population;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE les municipalités concernées par les prévisions budgétaires de l'année 2026 pour le transport adapté adoptent ces dernières, telles que déposées et selon les dispositions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2026 – GESTION ANIMALIÈRE

CRE 256-11-2025 CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale concernant les services de gestion animalière sera renouvelée, conformément à la résolution CR 221-09-2024, en décembre 2024 entre les municipalités suivantes :

- Cap-Santé;
- Deschambault-Grondines;
- Donnacona;
- Lac-Sergent;
- Neuville;
- Pont-Rouge;
- Portneuf;
- Rivière-à-Pierre;
- Saint-Alban;
- Saint-Basile;
- Saint-Casimir;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;
- Saint-Gilbert;

- Saint-Léonard-de-Portneuf;
- Saint-Marc-des-Carrières;
- Saint-Thuribe;
- Saint-Ubalde.

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 164-07-2025, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 lors de rencontres tenues les 21 et 27 octobre ainsi que le 12 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2026 en préparation de la présente séance et qu'elles sont d'accord pour son adoption ce 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la quote-part pour les services de gestion animalière s'élève à 164 922 \$, et que celle-ci est répartie selon la population aux municipalités signataires de l'entente de services;

Il est proposé par M. Simon Sheehy et résolu :

QUE les municipalités signataires de l'entente adoptent les prévisions budgétaires de l'année 2026 pour la gestion animalière, telles que déposées et selon l'information mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRE 257-11-2025 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 45 sur la proposition de M. Cédric Champagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet suppléant,

Jean-Claude Léveillée

La greffière-trésorière,

Josée Frenette